

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial :
SC MUD P

Code article : 246357

Numéro CAS : 25987-30-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Type d'utilisation : Utilisation dans et comme agent auxiliaire dans
- Industrie du bâtiment
Additif pour systèmes d'étanchéité
Additif pour les forages pétroliers

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société

Clariant Produkte (Deutschland) GmbH

Osterriederstrasse 15
85368 Moosburg
N° de téléphone : +49 (0)8761/82-0

Informations concernant la substance/le mélange

Business Unit Functional Materials
Product Stewardship
E-mail: SDS-contact@clariant.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

00800-5121 5121 (24 h)

Institut National de Recherche et de Sécurité
+33 1 45 42 59 59 (24/7)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement CLP (Règlement (CE) N° 1272/2008 et amendements suivants)

Pas classé(e), ne remplit pas les critères pour la classification.

Classification selon la Directive CE (67/548/CEE ou 1999/45/CE et amendements suivants)

Pas classé(e), ne remplit pas les critères pour la classification.

2.2. Éléments d'étiquetage

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N°
453/2010

CLARIANT 

SC MUD P

Page 2(9)

Référence : SC0000104939

Date de révision : 13.03.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.04.2013

Etiquetage conforme au Règlement CLP (Règlement (CE) N° 1272/2008 et amendements suivants)

Le produit n'est pas classé et étiqueté conformément au règlement GHS.

2.3. Autres dangers

Le produit forme, en combinaison avec de l'eau, une solution ultra-visqueuse (risque de glissade!)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique :

Polymère anionique soluble dans l'eau

Numéro CAS : 25987-30-8

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales :

aucun(e)

Après inhalation :

Amener la victime à l'air libre.

Après contact cutané :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Après contact oculaire :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Après ingestion :

Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes :

On ne constate aucun symptôme ou effet ni aigu ni différé.

Dangers :

Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Prescription :

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Le produit lui-même ne brûle pas.
Utiliser des mesures d'extinction en respectant l'environnement.

Moyens d'extinction déconseillés :

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produit de combustion ou gaz en résultant: Oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Données complémentaires :

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.
Éviter toute formation de poussière.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le produit non souillé pour le soumettre à un traitement ultérieur.
Saisir de façon mécanique le matériel sali, le mettre dans des containers propres et évacuer conformément aux prescriptions.

6.4. Référence à d'autres sections

Indications complémentaires :

voir point 8, 13
Éviter toute formation de poussière.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation :

Éviter la formation de poussières et d'aérosols.
Traitement en douceur pour éviter la cassure et l'usure par frottement.

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N°
453/2010

SC MUD P

Page 4(9)

Référence : SC0000104939

Date de révision : 13.03.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.04.2013

Mesures d'hygiène :

Laver à l'eau chaude et au savon.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Indications concernant les stockages en commun :

Pas de matières à signaler spécialement.

Stabilité stockage :

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non pertinent

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limite d'exposition

Les valeurs limite d'exposition ne sont pas disponibles.

Valeurs DNEL/DMEL

Les valeurs DNEL/DMEL ne sont pas disponibles.

Valeurs PNEC

Les valeurs PNEC ne sont pas disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.

- Protection respiratoire :** Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).
- Protection des mains :** Gants de protection résistants aux produits chimiques conforme à la EN 374, EN 388, EN 420.
- Protection des yeux :** Lunettes de sécurité
- Protection corporelle :** inutile dans les conditions normales d'utilisation

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat :** granuleux
- Granulométrie :** non déterminé
- Couleur :** blanc

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N°
453/2010

SC MUD P

Page 5(9)

Référence : SC0000104939

Date de révision : 13.03.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.04.2013

Odeur :	aucun(e)
Seuil olfactif :	non déterminable
pH :	6 - 8 (5 g/l) Méthode : solution
Point de fusion :	non déterminé
Température d'ébullition :	non applicable
Point de sublimation :	non déterminé
Point d'éclair :	Cette information n'est pas applicable pour les solides.
Vitesse d'évaporation :	Cette information n'est pas applicable pour les solides.
Limite inférieure d'explosibilité :	non déterminé
Limite supérieure d'explosibilité :	non déterminé
Indice de combustion (Brennzahl-RFA) :	non déterminé
Energie minimale d'inflammation :	non déterminé
Pression de vapeur :	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air :	Cette information n'est pas applicable pour les solides.
Densité relative:	non déterminé
Solubilité dans l'eau :	soluble
Miscibilité avec l'eau	non déterminé
Solubilité dans :	non déterminé
Solubilité/qualitative :	non déterminé
Coefficient de partage n-Octanol/eau (log Pow) :	Non déterminé.
Température d'inflammation :	non applicable
Température d'auto-inflammation :	non déterminé
Viscosité (dynamique) :	1.100 - 1.400 mPa.s Méthode : Brookfield 0,5 % solution
Viscosité (cinématique) :	Cette information n'est pas applicable pour les solides.
Viscosité (durée d'écoulement) :	Cette information n'est pas applicable pour les solides.
Propriétés explosives :	- Selon la réglementation UE Santé/Travail : aucune donnée
Propriétés comburantes :	non déterminé

9.2. Autres informations

Masse volumique :	non déterminé
Densité apparente :	0,6 - 0,9 g/cm ³

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute formation de poussière.

10.5. Matières incompatibles

Des acides et des bases

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
voir chapitre 5

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations relatives au produit lui-même :

Toxicité orale aiguë :	LD50 > 5.000 mg/kg (rat)
Irritation primaire cutanée :	Pas d'irritation de la peau (Lapin)
Irritation oculaire :	non irritant Méthode : test de Draize
Sensibilisation :	non sensibilisant (cochon d'Inde)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations relatives au produit lui-même :

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N°
453/2010

CLARIANT 

SC MUD P

Page 7(9)

Référence : SC0000104939

Date de révision : 13.03.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.04.2013

Toxicité sur poissons :	CL50 > 100 mg/l (96 h, Brachydanio rerio) Méthode : OECD TG, 203
Toxicité sur daphnies :	EC0 > 100 mg/l (48 h, Daphnie (magna)) Méthode : OECD 202
Toxicité sur algues :	CE50b > 100 mg/l (72 h, Scenedesmus subspicatus) Méthode : OECD 201

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations relatives au produit lui-même :

Biodégradabilité : Non biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations relatives au produit lui-même :

Bioaccumulation : aucun(e)

12.4. Mobilité dans le sol

Informations relatives au produit lui-même :

**Transport et distribution
entre les compartiments de
l'environnement :** donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Informations relatives au produit lui-même :

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Informations relatives au produit lui-même :

Informations écotoxicologiques complémentaires
pollue faiblement l'eau

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Peut être évacué en décharge, si les réglementations locales le permettent.
Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballage non nettoyé :

Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N°
453/2010

CLARIANT

SC MUD P

Page 8(9)

Référence : SC0000104939

Date de révision : 13.03.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.04.2013

Section 14.1. à 14.5.

ADR	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
IATA	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC (International Bulk Chemicals Code)

Aucun transport en vrac conformément au recueil IBC.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA : WGK 1 pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Légende

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses pas voies routières
AOX	Composés organiques halogénés adsorbables
CAS	Chemical Abstracts Service
DMEL	Niveau dérivé à effet minimum (substances génotoxiques)
DNEL	Niveau sans effet dérivé
CE50	Moyenne de la concentration maximale effective
GHS	Système général harmonisé
IATA	Association International du Transport Aérien
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
CL50	Concentration létale, 50 %
DL50	Dose létale 50 %
MARPOL	Convention International pour la Prévention de la Pollution par les Navires

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

SC MUD P

Page 9(9)

Référence : SC0000104939

Date de révision : 13.03.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.04.2013

NOAEC	Concentration Sans Effet Nocif Observé
NOEAL	Dose Sans Effet Nocif Observé
NOEC	Concentration Sans Effet Observé
OEL	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistantes, Bioaccumulables, Toxiques
PEC	Concentration Prévisible dans l'Environnement
PNEC	Concentration Prévisible Sans Effet
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques
RID	Règlement International de Transport Ferroviaire des Substances Dangereuses
SVHC	Substances Extrêmement Préoccupantes
vPvB	très Persistante et très Bioaccumulable

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles. CLARIANT n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société CLARIANT et l'application qu'il entend en effectuer. Aucun élément intégré dans ces informations n'a vocation à écarter les conditions générales de vente de la société CLARIANT qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les Fiches de Données de Sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matière de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits CLARIANT, sont remises avec les produits et sont également disponibles sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la Fiche de Données de Sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter

CLARIANT.